

Zaventem, le 26 octobre 2018

État des lieux des principaux dossiers. La vérité a ses droits !

JOUR DE MALADIE

Sources d'information sur notre site :

05/06/2017 : https://slfp-pol.be/fr_FR/contingent-maladie/
29/07/2018 : https://slfp-pol.be/fr_FR/col-inami/
02/08/2018 : https://slfp-pol.be/fr_FR/conge-medical-suite/
07/09/2018 : https://slfp-pol.be/fr_FR/conge-medical-3/
20/09/2018 : https://slfp-pol.be/fr_FR/proposition-maladie/

Résumé de la problématique :

Lors du Conclave d'été en fin juillet, DECISION POLITIQUE de PRINCIPE a été prise au sujet des différents systèmes de congé de maladie de la Fonction publique, conformément aux point 1.8 (page 15) et 8.1 (page 162) de l'accord de gouvernement d'octobre 2014, sans détails d'exécution qui seront négociés DANS NOTRE Comité de NEGOCIATION.

TROIS problèmes REELS se posent :

- ✓ Les droits acquis ?
- ✓ Quid après 30 jours de congé de maladie ?
- ✓ Quid des accidents du travail ?

Le ministre nous a déjà donné les garanties suivantes :

- ✓ Les DROITS ACQUIS sont GARANTIS jusqu'à ce que le contingent soit vide. Les jours de maladie encourus suite à un accident du travail demeurent à 100 %, quelle que soit la durée.
- ✓ Le SLFP Police (et il est le seul à produire une solution au problème 2.) propose que, si la personne concernée constate que le congé de maladie risque de dépasser les 30 jours, elle peut alors demander d'initiative le passage devant la commission d'inaptitude qui, par la reconnaissance de l'affection (maladie, accident, opération, ... de la vie privée) comme étant une « maladie grave et de longue durée », garantirait le revenu à 100 %.

Le ministre de l'Intérieur s'est d'ors et déjà engagé à la défendre devant le Kern (voyez le communiqué du 20/09/2018).

Il est évident que pour concrétiser cette proposition, il faut oser aller négocier. Refuser de négocier, c'est permettre au gouvernement d'exécuter son accord de principe tel quel.

RÉVISION BARÉMIQUE GÉNÉRALE

Sources d'information sur notre site :

https://sلفp-pol.be/fr_FR/Après-navoir-connu-aucune-augmentation-baremique-depuis-16-ans-une-revision-des-echelles-de-traitement-nest-certainement-pas-une-revendication-illegitime/

Résumé de la problématique :

Cela fait partie de TOUS les cahiers revendicatifs depuis plus de dix ans.

Mais avant de penser à une quelconque revalorisation barémique, il faut d'abord contrôler si toutes nos échelles barémiques sont égales à leur équivalent dans la Fonction publique, et s'il y en a qui ne le sont pas (et nous avons fait cet exercice voici trois ans avec un résultat évident), il faut les amener à bonne hauteur. Sinon, une augmentation barémique générale ne corrigerait en rien ces inégalités !

Le SLFP Police considère qu'il n'est pas juste de parler d'une « revalorisation barémique générale et linéaire » car un CDP aurait une augmentation équivalente à un niveau D. Le SLFP Police défend d'abord les échelles les plus basses de notre secteur.

AUCUNE SUPPRESSION DES PRIMES/ALLOCATIONS

Sources d'information sur notre site :

28/06/2017 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/negociations-sectorielles-demarrent/

21/09/2017 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/accord-sectoriel/

23/09/2017 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/170923-negociation-sectorielle/

07/11/2017 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/negociation-sectorielle/

13/03/2018 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/neg-sectorielle-fin/

Résumé de la problématique :

Comme dit plus haut, il fallait convaincre le ministre de la nécessité de corriger certaines de nos échelles barémiques. De son côté, celui-ci devait exécuter le point 6.4.3 de l'accord de gouvernement (simplification et modernisation du statut).

Il a donc mis son objectif dans la balance MAIS en garantissant la conservation des DROITS ACQUIS.

La consultation de nos membres par Internet nous a clairement donné le mandat pour un accord (avec deux autres organisations).



RECONNAISSANCE POUR NOTRE MÉTIER DE TOUS LES CRITÈRES PÉNIBILITÉ

Sources d'information sur notre site :

17/01/2017 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/newsletter-207-95-nl/

27/10/2017 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/metier-lourd-pension/

30/03/2018 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/metiers-lourds/

23/05/2018 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/metier-lourd-fin-nego/

30/05/2018 : https://sلفp-pol.be/fr_FR/metier-lourd-fin/

Résumé de la problématique :

S'il y a bien une organisation qui est à la manœuvre depuis des mois, voire des années, c'est le SLFP Police. Ainsi, les quatre critères retenus dans l'accord « Gouvernement-syndicats de la Fonction publique » émane du SLFP Police. Et il ressort que les policiers sont bien concernés par les QUATRE critères de pénibilité.

Le problème réside dans le blocage actuel dans le secteur privé. Nous dépendons donc soit d'un accord dans le secteur privé, soit du courage du gouvernement qui déciderait d'exécuter le seul accord portant sur le volet Fonction publique, et le gouvernement vient de donner un ultimatum aux partenaires privés : avec eux ou sans eux.

PROLONGATION DE LA NAPAP

Sources d'information sur notre site :

Plus de cinquante communications de 2011 à aujourd'hui, dans un dossier particulier, sous l'onglet « Nouvelles »

Résumé de la problématique :

La prolongation de la NAPAP est AUTOMATIQUE dès lors que les systèmes de départ à la pension des secteurs touchant au domaine de la sécurité (Police, Défense, gardiens de prison, pompiers, Sécurité civile) ne sont pas harmonisés ... et ils ne le sont pas et sont loin de l'être.

Le SLFP Police ne laisse pas tomber ce dossier du tout ! Nous plaidons toujours pour aller un pas plus loin et faire de cette NAPAP une mesure définitive valant pour tou(te)s dans le futur.



Lors d'une rencontre au Cabinet, le SLFP Police - totalement cohérent dans sa stratégie de défense de VOS intérêts - a encore une fois ::

- ✓ Réitéré sa proposition à propos du système de congé de maladie ;
- ✓ Réitéré sa volonté de voir la NAPAP prolongée à l'instar du dispositif des militaires (-> 2039)

Nous attendons donc un signal de la part du ministre qui a déclaré prendre notre position au sérieux.

Cela dit, n'oubliez pas les autres réalisations du SLFP Police :

- ✓ fin du plafond INAMI en cas d'accident du travail;
- ✓ recrutement à 1.400;
- ✓ fin de l'interdiction du cumul;
- ✓ ...

Plus de détails auprès de votre délégué.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-Président National
+32485184952

